



Département : Aisne
Arrondissement : Soissons
Canton : Villers-Cotterêts

MAIRIE DE VIVIERES
4, rue de l'Escadron de Gironde
02600 VIVIERES
Tel Fax : 03 23 72 71 04
vivieres2@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 novembre 2016

Etaient présents : Mmes Nancy LEJEUNE, Margot FOIX, Christelle MELIN,
Mrs Sébastien DAUM, Rémi VANLERBERGHE, Francis HONORE, André POMMIER
et Christophe STANLEY.

Représenté : Marc-Antoine PHILIPPE par Christophe STANLEY

Absent : Christophe CREPIN.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Rémi VANLERBERGHE

1- AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

- DECISION MODIFICATIVE
- ACTION SOCIALE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté décide d'accepter ces ajouts.

2 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 juillet 2016:

Après lecture faite par Monsieur Christophe STANLEY, le compte-rendu du Conseil municipal du 05 septembre 2016 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représenté.

3 - ACCEPTATION D'UN CHEQUE :

EDF nous a adressé un chèque correspondant à un trop perçu de 131, 13 euros.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté décide d'accepter ce chèque.

4 - INDEMNITE DE LA TRESORIERE :

2 points :

- 1) Mme Rasamimanana Trésorière nous a adressé un courrier reçu le 12/09/2016 nous informant que nous devons délibérer lors du changement de Comptable du trésor dans le cadre du versement de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et établissements Publics locaux .
- 2) Attribution à 100 % de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et établissements Publics locaux par décision de leur assemblée délibérante.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté se prononce favorablement pour l'un et l'autre point.

5- COTISATION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Notre commune est engagée dans un projet de restauration de l'église avec une souscription gérée par la Fondation du patrimoine.

Il convient de renouveler notre cotisation de 50 euros annuels.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté autorise ce renouvellement d'adhésion.

6- FONDS DE CONCOURS

La modification du périmètre géographique de notre EPCI fait que le Fond de Concours ne sera pas reconduit en 2017 et qu'il convient également de présenter des projets pour profiter des droits entiers 2015 et 2016.

Projets proposés :

- 1) VMC Ecole 17 rue du Château. Coût total 600 euros HT . Demande de Fonds de Concours pour 300 euros.
- 2) Pignon école 10 rue du Château. Coût total 2480 euros HT. Demande de Fonds de Concours pour 1240 euros.
- 3) Sanitaires école 10 rue du Château. Coût total 370,05 euros HT. Demande de Fonds de Concours pour 185 euros.
- 4) Aménagement de la place de l'Eglise et de la rue des « 3 maisons »

	ANNEE :	
	MONTANTS	%
CCVCFR	6 366,50	29,30%
Commune de VIVIERES	6 366,50	29,30%
Co-financeur 1 : conseil départemental	9 000,00	41,40%
Co-financeur 2 :		
Total	21 733,00	100,00%

7 - DECISION MODIFICATIVE :

Il faut alimenter le compte 73925 pour le paiement du FPIC 2016 soit 1606.00 €

Chapitre 12	compte	6218 Autres personnels extérieurs	- 135.00 €
Chapitre 14	compte	73925 Fonds Péréquation	+ 135.00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté autorise cette décision modificative.

8 - ACTION SOCIALE:

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, après en avoir délibéré, décide d'accorder une aide sociale de

160 euros

à chacun de nos agents communaux (Jacky Chauvin, Martine Chauvin, Julien Cardoso Gil et Florence Collard).

8 - ACTUALITE CCVCFR :

Rémi Vanlerberghe Vice Président à la CC présente les points suivants :

- Réunion du 4 nov. 2016 relative au nouveau périmètre du futur EPCI : état des lieux et perspectives d'harmonisation, compétences obligatoires :
- Assainissement,
- Gens du voyage,
- Voirie intercommunale et communale,
- Tourisme,
- Social (RAM, jeunesse...)
- Calcul attribution de compensation (remboursement de la taxe professionnelle unique aux communes qui en touchaient avant la création de la CC),
- Choix du logo du nouvel EPCI.

9 - QUESTIONS DIVERSES et INFORMATIONS:

- Syndicat scolaire : le syndicat des eaux a cédé pour 1 euro un micro-ordinateur, nous l'en remercions.
- Effectif école : attention en 2018 avec le départ de 13 élèves en 6eme.
- Travaux église : programmation en 2017.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00.

Le Maire,
Christophe STANLEY.